

## **CDD 15 – Nations Unies**

### **Séance ‘Développement industriel’**

#### **Intervention de Bernard Saincy (CGT – France) pour le groupe des travailleurs et des syndicats**

**1<sup>er</sup> Mai 2007**

Monsieur le Président,

En ce 1<sup>er</sup> mai, journée internationale du travail et des travailleurs, le groupe des organisations syndicales veut souligner la contribution essentielle des travailleurs au développement industriel.

Il n’y a évidemment pas d’industrie sans travailleur et il n’y a pas de développement industriel durable – respectant l’environnement, la sécurité au travail, la santé et le bien-être des populations – sans une association étroite des travailleurs aux décisions stratégiques des états et des entreprises en la matière ainsi qu’à la définition des accompagnements sociaux de ces décisions.

Pour le groupe des travailleurs, un développement industriel durable suppose une gouvernance démocratique où les droits sociaux et syndicaux ainsi que les droits d’intervention dans les politiques économiques et la gestion des entreprises sont reconnus aux travailleurs et à leurs organisations syndicales.

Le groupe des travailleurs attire l’attention sur le fait que de tels droits existent déjà dans certains pays, notamment sous la forme de participation de travailleurs à des conseils économiques et sociaux, ou dans certaines entreprises par la participation de représentants syndicaux au sein de leur Conseil d’administration, par des droits reconnus aux instances de dialogue social ou comités d’entreprise (workers’ councils) quand ils existent. Ces expériences devraient être étendues. De nouvelles expériences devraient être encouragées.

Au titre des résultats concrets de ces expériences, le groupe des travailleurs veut souligner le rôle joué par les organisations syndicales dans la mise en place du cadre réglementaire de l’Union européenne pour l’enregistrement, l’évaluation et l’autorisation des produits chimiques (REACH) ainsi que les efforts actuels de ces mêmes organisations syndicales pour mettre en œuvre les objectifs de Johannesburg sur les produits chimiques.

Outre la promotion de l’emploi ‘décent’, qui est une condition d’un développement industriel durable et de l’éradication de la pauvreté, le groupe des travailleurs insiste également pour une pleine application des droits fondamentaux des travailleurs. Cela requiert une qualité renforcée des relations sociales et industrielles, la pleine application (qui se fait attendre) des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales, la pleine application (qui se fait aussi attendre...) de la déclaration tripartite de l’OIT sur les multinationales et la politique sociale. Cela requiert aussi la mise en place d’une responsabilité sociale des entreprises encadrée et contrôlée.

Enfin un développement industriel durable nécessite un effort massif des états et des entreprises dans l'éducation en technologie et gestion durables visant la préservation des ressources naturelles, dans la formation professionnelle des travailleurs et dans l'amélioration de leurs lieux de travail, en particulier dans les pays les moins développés.

Pour le groupe des travailleurs, ces quelques propositions devraient apparaître dans les conclusions de cette CDD-15 et être complétées par des mécanismes de mise en œuvre et de suivi adéquats.